

## Rapport de la Commission des finances (CoFin) au Conseil communal sur le préavis municipal n° 30/2024

### COMPTES 2023

---

Président : Gilbert Dupuis  
Membres : Sergio Del Gottardo, Frédéric Gygax, Yves-Marie Hostettler, Walter Lanz

---

#### **Résumé à l'intention du Conseil communal**

Au vu des comptes 2023, la situation financière de la Commune de Cheseaux demeure très saine.

Depuis plusieurs années, la Commune réalise des excédents de revenus, qui lui permettent d'alimenter des fonds de réserve. Pour l'exercice 2023, la Commune a pu attribuer un montant de CHF 249'200 à l'amortissement complémentaire du préavis relatif à la transformation de la Maison de commune (52/2009).

Le résultat positif est essentiellement dû à un encaissement de l'ensemble des recettes fiscales globalement supérieur au BU23 de CHF 2.1 mio, dont près de CHF 1 mio de rattrapage pour les années 2011 à 2022 des personnes physiques, ainsi que la perception de CHF 0.8 mio de revenus des autres recettes fiscales. De plus, les comptes 2023 font état d'une économie budgétaire globale pour l'ensemble des dicastères de l'ordre de CHF 0.7 mio pour des engagements de personnel non-réalisés et des dépenses reportées. Il convient de prendre note que cette situation est exceptionnelle et que sa récurrence n'est pas envisagée pour le futur.

D'autre part, l'excédent de revenus a permis d'autofinancer les dépenses d'investissements et de réduire la dette de plus de CHF 2 mio.

#### **Travaux de la CoFin**

Pour rappel, la CoFin est notamment compétente pour procéder à l'examen des comptes de l'exercice écoulé et, cas échéant, du rapport et du rapport-attestation du réviseur. Elle examine en particulier si les prévisions budgétaires ont été respectées, si les dépenses figurent dans les comptes auxquels elles appartiennent et si les inventaires des postes du bilan sont exacts (article 80 du Règlement du Conseil communal).

La CoFin s'est réunie à 3 reprises, le lundi 6 mai et les mardis 14 et 21 mai 2024. Elle a pris connaissance du préavis 30/2024 – Comptes 2023, adopté par la Municipalité le 6 mai 2024, ainsi que des différents rapports établis par le réviseur, Fibexa société fiduciaire, datés du 6 mai 2024.

La CoFin remercie Messieurs Etienne Fleury, syndic, et Christian Franco, boursier, ainsi que Milos Dangubic, adjoint au boursier qui ont participé à la séance du 14 mai 2024, pour les explications données aux différentes questions des membres de la ladite commission.

Le rapport a été finalisé par échange de courriels.

## **Commentaires de la CoFin**

Le budget 2023, établi dans le courant du 2<sup>ème</sup> semestre 2022, prévoyait initialement un équilibre des charges et des recettes pour l'année 2023. Les revenus devaient compenser la hausse des dépenses, grâce à des recettes supérieures, liées à une conjoncture économique qui devait rester résiliente et des prévisions d'accroissement de la population.

Le Conseil communal avait adopté un amendement proposé par la CoFin du poste honoraires et frais d'expertises (421.3185), portant ce dernier à CHF 300'000, au lieu de CHF 120'000 au budget.

Cela étant dit, avec des revenus s'élevant à plus de CHF 23 mio et des charges légèrement inférieures à CHF 21 mio, le résultat opérationnel de l'exercice 2023 est de CHF 2'506'863 (avant écriture de bouclément), alors que la marge d'autofinancement s'élève à CHF 5'183'113.

Ce résultat positif, au-dessus des attentes, est essentiellement dû à une progression des recettes fiscales, suite à des rattrapages d'impôts et à des économies budgétaires en grande partie non-récurrentes. Les charges épurées 2023 ont été inférieures au BU23, alors que l'inverse s'est concrétisé en regard des revenus épurés (amplitude de pratiquement 10% pour chacun).

Cela a permis à la Municipalité d'effectuer un amortissement complémentaire du préavis relatif à la transformation de la Maison de commune (52/2009) pour un montant de CHF 249'200. D'autre part, un remboursement de la dette a été réalisé pour CHF 2'250'000, réduisant l'endettement brut par habitant de plus de 25% à CHF 1'671. La fortune nette par habitant, quant à elle, progresse d'un peu plus de 15% à CHF 1'524.

Dans le cadre de la promotion des transports publics auprès des jeunes, et ce malgré une information auprès des potentiels bénéficiaires, la Municipalité constate un manque d'intérêt de la part de la population de la tranche 20-25 ans. Cela explique donc une économie budgétaire non-souhaitée et non-négligeable par rapport au BU23 (181.3663).

Enfin, la CoFin s'est à nouveau penchée sur le poste 421.3185 qui concerne les honoraires et frais d'expertises. En effet, celui-ci avait été amendé, afin d'encourager la Municipalité à engager des études de projets pour l'avenir de la Commune. La CoFin constate lors de son analyse que le compte ne semble pas avoir été exploité à la hauteur de ses attentes. En réponse à ses interrogations, le boursier a fourni les explications nécessaires à la bonne compréhension de la situation. En effet, ledit compte retrace les frais facturés dans le domaine. Or, bon nombre de frais d'études n'ont pas encore été facturés, ce qui en fausse la lecture. Du coup, il convient de prendre en considération qu'une partie du budget a été engagé sous la forme de préavis déposés en 2023 et à déposer en 2024. Une autre partie est engagée sous forme d'études non encore facturées. En conclusion, le montant figurant sur compte n'illustre pas la situation réelle de l'année 2023. La CoFin a donc la confirmation que le montant alloué au BU23 a bien été engagé par la Municipalité, pas entièrement, mais une bonne partie.

## **Revenus**

Les revenus s'élèvent à plus de CHF 23 mio, soit pratiquement 8% au-dessus du BU23.

Les recettes de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur la fortune s'élèvent à presque CHF 12 mio. Elles sont supérieures de l'ordre de 13% au BU23, et légèrement supérieures aux montants encaissés en 2022. Il est à noter que la Commune a bénéficié d'un rattrapage sur le poste de l'impôt spécial des travailleurs étrangers, ainsi qu'un rattrapage important de l'impôt sur les personnes physiques.

Il convient encore de relever une augmentation dans l'encaissement de certains impôts conjoncturels, notamment en matière de droit de mutation (211.4040) et de participation à l'imposition des travailleurs frontaliers (211.4415), ainsi que des gains immobiliers (211.4411).

## **Charges**

Les charges de la Commune de Cheseaux s'élèvent à presque CHF 21 mio. Elles sont inférieures par rapport au BU23 et aux comptes 2022.

Les charges épurées sont proches de CHF 17.5 mio, et s'affichent bien en-dessous du BU23.

La CoFin tient à relever la bonne maîtrise générale des charges. Seuls deux domaines font l'objet d'une augmentation imprévue, engendrant un léger dépassement budgétaire (voir ci-après).

## **Justification de dépassement de crédit**

Par courrier du 25 avril 2023, la Municipalité a informé la CoFin de ce dépassement budgétaire (voir annexe), qui concerne les comptes suivants :

441 – ENTRETIEN PARCS, PROM. & CIMETIERE	Comptes 2023	CHF 72'028.66
441.3145 – Entretien des parcs et promenades	Budget 2023	CHF 56'000.00
	Dépassement	CHF 16'028.66

Durant l'exercice 2023, il était prévu un montant de CHF 25'000 pour l'achat de poubelles. Cependant, la voirie a dû en changer davantage et les frais totaux ont avoisinés les CHF 35'000. De plus, il a été nécessaire de procéder à un traitement conservateur du tilleul au centre du village pour un peu plus de CHF 6'000.

La CoFin prend acte de ce dépassement budgétaire.

D'autre part, lors de la séance du 14 mai dernier, la CoFin a été informée d'un autre dépassement, soit de CHF 55'473.12 (compte 231.3657), qui fait l'objet d'un préavis (33/2024) et d'un rapport distinct de la CoFin.

## **Marge d'autofinancement**

La marge d'autofinancement correspond à la différence entre les revenus de fonctionnement épurés et les charges de fonctionnement épurées. Elle permet de mesurer les moyens financiers qui restent à disposition, après avoir couvert les coûts d'exploitation, pour financer de nouveaux investissements, rembourser des dettes ou constituer des fonds propres.

Pour l'exercice 2023, la marge d'autofinancement s'élève à CHF 5'183'113. A l'instar des années précédentes, elle est très largement supérieure à la marge d'autofinancement prévue par le BU23.

Elle a permis de financer la totalité des dépenses d'investissements, s'élevant à plus de CHF 2.1 mio, sans devoir recourir à l'augmentation de la dette, ni solliciter le remboursement des prêts octroyés.

### **Fonds de réserve et amortissements**

Dans le cadre des opérations de bouclage, la Municipalité a décidé d'un amortissement complémentaire du préavis relatif à la transformation de la Maison de commune (52/2009) pour un montant de CHF 249'200.

Le total des fonds de réserve, en légère augmentation de 3% par rapport à 2022, se monte à plus de CHF 26 mio, ce qui laisse entrevoir les prochaines années avec une certaine sérénité quant à la charge d'amortissement des futurs projets (mécanisme : v. rapport CoFin CO22).

### **Placements du patrimoine financier**

La Commune de Cheseaux dispose de liquidités excédentaires très importantes. La CoFin n'a rien de particulier à signaler à ce sujet.

### **Titres et papiers valeurs**

Le détail des participations financières détenues par la Commune de Cheseaux figure en page 40 du préavis. Leur valeur demeure stable à CHF 21'140, après avoir été amortie ces dernières années.

### **Dette brute et plafond d'endettement**

L'endettement brut (921 à 922) s'élève à CHF 8'090'281 et se situe toujours nettement en-dessous du plafond d'endettement fixé par le Conseil communal à CHF 35 mio en début de législature (préavis 03/2021/b adopté le 14 décembre 2021).

A l'instar des années précédentes, la Commune a poursuivi l'amortissement d'un emprunt en cours, au rythme de CHF 250'000 par année. Un emprunt de CHF 2'000'000 est arrivé à échéance en décembre 2023 ; les autres échéances étant en 2026, 2027 et en 2035.

### **Dette/fortune nette par habitant**

Au 31 décembre 2023, la fortune nette par habitant s'élève à CHF 1'524, alors qu'elle était encore de CHF 1'304 par habitant au 31 décembre 2022.

Quant à l'endettement par habitant, il passe de CHF 2'284 en 2022 à CHF 1'671 pour 2023.

## **Conclusions**

La CoFin maintient son avis favorable quant à la situation financière de la Commune ; elle est particulièrement saine. La marge d'autofinancement est importante et ce depuis plusieurs années. Toutes les conditions continuent donc d'être remplies pour que la Commune puisse non seulement assumer financièrement les nombreux investissements prévus au plan d'investissement, mais également les enjeux liés à la transition énergétique et à la mise en place de mesures en faveur du climat.

La CoFin tient encore à saluer l'excellent travail de la Municipalité, du boursier et de son adjoint pour la bonne gestion des finances communales.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers-ers,

Sur la base de son rapport, la Commission des finances, unanime, vous recommande

- vu le préavis 30/2024 du 6 mai 2024
- d'adopter les comptes 2023 qui se présentent comme il suit :

Revenus	CHF 23'250'161.29
Charges	<u>CHF 20'992'498.65</u>
Excédents de revenus	<u>CHF 2'257'662.64</u>
- de donner décharge à la Commission des finances de son mandat

Cheseaux-sur-Lausanne, le 21 mai 2024

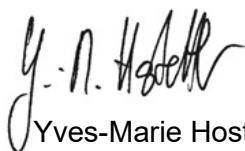
Commission des finances  
du Conseil communal de Cheseaux



Gilbert Dupuis  
Président



Sergio Del Gottardo  
rapporteur



Yves-Marie Hostettler



Frédéric Gygax



Walter Lanz

## Annexe

- justification de dépassement de crédit

CHESEAUX  
SUR LAUSANNE



MUNICIPALITÉ

Tél. 021 731 95 50  
Fax 021 731 95 60

Monsieur  
Gilbert Dupuis  
Président de la Commission des finances  
Ch. de Champ-Pamont 165  
1033 Cheseaux-sur-Lausanne

Cheseaux, le 25 avril 2024

**Justification de dépassement de crédit compris entre CHF 15'000.00 et CHF 30'000.00**

Monsieur le Président,  
Messieurs les membres de la Commission des finances,

Le bouclage des comptes 2023 laisse apparaître un dépassement budgétaire compris entre les limites susmentionnées. Il s'agit dès lors de le justifier au moyen de la présente.

**441 – ENTRETIEN PARCS, PROMENADES & CIMETIERE**

**441.3145 – Entretien des parcs et promenades**

CHF 72'028.66

CHF 56'000.00

Dépassement budgétaire

**CHF 16'028.66**

Durant l'exercice 2023, il était prévu un montant de CHF 25'000.00 pour l'achat des poubelles requises. Cependant, la voirie a dû en changer davantage et la facture se monte à CHF 34'837.50 y compris la peinture.

De plus, il a été nécessaire de procéder à un traitement conservateur pour le tilleul pour CHF 6'165.85 non prévu en 2023.

Nous vous remercions de prendre acte de ce qui précède et vous prions de croire, Monsieur le Président, Messieurs les membres de la Commission des finances, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic : La secrétaire a.i. :

E. FLEURY

F. RILEY